

Position de la FAPERT

Enseignement des langues 2 à l'école obligatoire

Depuis une quinzaine d'années, la FAPERT milite pour une école qui assure des compétences de base pour l'ensemble des élèves, en particulier savoir lire, écrire, compter et **savoir s'exprimer par oral et par écrit** dans la langue d'enseignement et **dans deux langues étrangères**.

La FAPERT a, par ailleurs, défendu le **plurilinguisme** comme un atout tant au niveau social, que culturel et économique en éditant en juin 2000 une brochure "Le plurilinguisme, votre enfant et vous" en collaboration avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Plurilingue en Suisse (APEPS) dont elle est actuellement membre.

Depuis les années 1970, la FAPERT s'est engagée en faveur d'une harmonisation du système éducatif et a suivi les travaux préparatifs liés à la réalisation d'HarmoS.

HarmoS définit l'enseignement d'une 2ème langue nationale et de l'anglais à l'école primaire, au plus tard en 5ème et 7ème année. Des niveaux de compétences fondamentales sont attendus à la fin de la 8ème et de la 11ème année et un niveau de compétence équivalent dans les deux langues étrangères doit être acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

En conséquence, la FAPERT défend une école

- qui mettra tout en œuvre pour permettre à tous les élèves d'atteindre les objectifs définis par HarmoS pour l'enseignement des langues étrangères ou langues 2
- qui utilise le portfolio des langues afin de valoriser les compétences des élèves
- qui respecte et favorise la cohésion nationale au travers de l'enseignement des langues 2 en introduisant d'abord l'allemand puis l'anglais à l'école primaire
- qui encourage et développe dès l'école infantine un apprentissage des langues par immersion (bilinguisme)
- qui dispense l'enseignement des langues 2 par des enseignants spécialistes.
- qui valorise la langue maternelle des élèves allophones
- qui adapte l'enseignement des langues 2 pour les enfants en difficultés ou en situation de handicap
- qui favorise les échanges linguistiques en Suisse et à l'étranger
- qui utilise les MITIC pour échanger avec des élèves d'autres régions linguistiques de Suisse.

Considérant ainsi que l'enseignement des langues étrangères participe à l'intégration future des jeunes dans la vie professionnelle et qu'elle est source de cohésion nationale et de richesse culturelle et sociale.